



ASSOCIATION PAROICIEL

Assemblée générale du 6 juillet 2013

L'an deux mille treize, le six juillet à 10h, les membres de l'association Paroiciel se sont réunis en Assemblée Générale au siège de l'association, 7 place du Château, 32130 Samatan, sous la présidence de François Ducasse.

Etaient présents :

1° résolution

Les adhérents approuvent le rapport moral de l'association présenté par le conseil d'administration.

Cette résolution est

2° résolution

Les adhérents approuvent le rapport financier présenté par le conseil d'administration et donnent quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2012 clos au 31/12/2012.

Cette résolution est

3° résolution

Les adhérents pourvoient au remplacement au conseil d'administration de MM Bernard Ducasse et Michel Fieux, désignés par le sort, ainsi qu'il est prévu à l'article 11 des statuts de l'association.

MM Bernard Ducasse et Michel Fieux sont candidats à leur propre succession.

L'assemblée générale, après décompte des votes, reconduit MM Bernard Ducasse et Michel Fieux à leurs fonctions d'administrateurs de l'association pour un nouveau mandat de 3 ans.

Cette résolution est

4° résolution

Les adhérents reconduisent, pour l'année 2013, le montant de la cotisation annuelle au même montant qu'en 2012, à savoir :

- 500 € au minimum pour les membres personnes morales ou groupement de personnes.
- 30 € au minimum pour les membres personnes physiques.

Cette résolution est

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président remercie les membres présents et déclare l'Assemblée Générale levée à 12h.

Le président :

Le secrétaire :

Le trésorier :